

**De :** PREFECTURE PAS DE CALAIS

**Date :** mardi 31 octobre 2023 à 16:52

**À :** [francoiscouvreur@sfr.fr](mailto:francoiscouvreur@sfr.fr)

**Cc :**

**Objet :** Passage en vigilance orange "Vents violents" à compter du 2 novembre, minuit

*Mesdames et Messieurs les Maires,*

*Mesdames et Messieurs les Sous-préfets,*

*MÉTÉO FRANCE placera le département en vigilance ORANGE VENT en raison du passage de la tempête CIARAN sur le département du Pas-de-Calais le 2 novembre 2023 à partir de 00h00.*

*En prévision de cet épisode tempétueux, le préfet du Pas-de-Calais invite les collectivités à faire preuve de vigilance et de prudence et rappelle les recommandations suivantes :*

- différer les activités sensibles au risque météorologique ;*
- sécuriser les chantiers en cours ;*
- veiller à procéder au retrait de tout objet sur la voie publique susceptible de constituer un projectile (poubelles, panneaux publicitaires,...) ;*
- prendre garde aux chutes d'arbres et d'objets et à ce titre prévoir une fermeture des parcs et jardins et des chemins de halage ;*
- éviter les déplacements des enfants accueillis en centre de loisirs dans des zones exposées à des chutes de branches, de transports d'objets ou à un risque de submersion (digues et plages),*
- protéger les biens exposés au vent ;*
- ne pas intervenir sur les toits ;*
- diffuser les informations transmises par les autorités le plus largement possible à la population.*

*Le préfet rappelle également que l'ouverture au public des chapiteaux (type cirques) est interdite dès lors que la vitesse du vent est supérieure à 90 km/heure.*

*La préfecture du Pas-de-Calais.*